

Décision

Générale

colonial

Décision n° 72-1658/SG/FIN autorisant M. Pietro Marinelli à acquérir un terrain non bâti, sis à Djibouti, zone industrielle Sud (partie du titre foncier 172)

n° 72-1658/SG/FIN

Ministère
MINISTERE DE FINANCE

Date de publication
13 décembre 1972

Numéro JO
n° 24 du 26/12/1972

Date du numéro
26 décembre 1972

TEXTE INTÉGRAL

M. Piétro Marinelli est autorisé à acquérir une parcelle de terrain non bâti, d'une superficie de 5.625 mètres carrés environ, lot n° 139, sis à Djibouti, zone industrielle sud et faisant partie d'un terrain plus vaste, immatriculé au Livre foncier du Territoire sous le n° 172 au nom de la Compagnie des Salins du Midi et des Salines de l'Est.